

Toulouse, le

Décision prise par le Président de Réseau31

n° DP 501-2025

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

Considérant le point A1-Compétences financières-5- « sollicitation des crédits auprès de l'État, de l'Union européenne, de la Région, du Département, de l'Agence de l'Eau ou auprès d'autres institutions, modification et renonciation aux demandes d'aides déposées, en fonction de l'évolution des projets dont le financement est demandé » de la délégation de compétences au Président de Réseau 31 ;

Considérant la nécessité de réaliser une campagne de recherche des PFAS sur les stations de capacité supérieure à 10 000 EH, conformément à l'arrêté du 3 septembre 2025 relatif à l'analyse de substances per- et polyfluoroalkylées dans les eaux en entrée et sortie de stations de traitement des eaux usées urbaines;

décide

Article 1 : de solliciter l'aide financière de 50% auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour un montant estimé maximum de 20.000 € HT;

Article 2 : . D'autoriser le Président de Réseau31 à signer tous les documents s'y rapportant.

Sébastien VINCINI

Président

